

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.23 CHÂTEAU DES ALLYMES – TRAVAUX D'ENTRETIEN (DÉVÉGÉTALISATION) – DEMANDES DE SUBVENTION
(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 7.8 - Subvention d'équipement

Consécutivement à la restauration des murs d'enceinte du Château des Allymes, il apparaît nécessaire, pour garantir leur bonne conservation, de procéder annuellement à des travaux de dévégétalisation de l'ensemble des élévations.

Cette opération consiste en une intervention à la nacelle, comprenant l'enlèvement des végétaux, la purge des racines et la reprise des joints.

Son coût prévisionnel pour 2023 est estimé à 6 935 € HT, dont 2 774,00 € HT pour la partie inscrite aux Monuments Historiques (courtine et Tour Nord), et 4 161,00 € HT pour la partie classée aux Monuments Historiques (Château).

Pour ce faire, la Commune sollicite la participation financière de l'Etat, à hauteur de 20% du coût HT des travaux concernant le patrimoine inscrit, soit 554,80 €, et à hauteur de 30% du coût HT des travaux sur l'ensemble classé, soit 1 248,30 €.

Dépenses HT		Recettes	
Montant des travaux	6 935,00 €	DRAC - Partie Inscrite 20% x 2 774,00 €	554,80 €
		DRAC – Partie Classée 30% x 4 161,00 €	1 248,30 €
		Autofinancement	5 131,90 €
TOTAL	6 935,00 €	TOTAL	6 935,00 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le projet de travaux d'entretien des murs d'enceinte du Château des Allymes ;
2. **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
3. **DE SOLLICITER** la participation de l'Etat, soit 1 803,10 € ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

